

Dans ses yeux.

Un film argentin, un thriller, une histoire d'amour que vous pouvez voir ou revoir sur Arte en replay jusqu'à mardi.

"Dans ses yeux" a été réalisé par Juan José Campanella et a été primé par un Oscar en 2011.

L'histoire, un magistrat à la retraite, Benjamin ESPOSITO décide d'écrire un roman sur une affaire qu'il a traité durant sa carrière: **un homicide et un viol** d'une jeune et jolie institutrice.

Un seul regard a permis de résoudre cette affaire, cependant elle est restée pour Benjamin ESPOSITO une frustration et une enquête inachevée.

Il reviendra sur les traces du passé, reverra sa collègue avec qui il a travaillé à l'époque et dont il était amoureux.

Il ne ressortira pas indemne de ce retour vers le passé et nous non plus.

Pour voir ou revoir: ["Dans ses yeux"](#) jusqu'à mardi 28 août.

Si j'avais répondu à sa lettre...

Il arrive souvent que l'on se demande ce qui aurait pu se passer si l'on avait agi d'une telle manière au lieu d'agir d'une autre manière, est-ce que le fil des événements aurait

été différent ?

Alain RESNAIS traitait cette question dans son film Smoking/No Smoking.

Il y a un peu moins de 10 ans, de permanence pénale, comparution immédiate, j'ai défendu un prévenu que je prénommerai Pascal.

La garde à vue était irrégulière, l'avocat n'avait pas été appelé dès la première heure, j'ai soulevé une exception de nullité qui a été acceptée par le Tribunal au bénéfice de Pascal qui comparaisait pour violences aggravées, il avait volé quelques euros à un buraliste en le menaçant d'un couteau.

Après avoir été libéré, il m'avait rendu visite au cabinet et m'avait dit que jamais aucun avocat n'avait fait cela pour lui, qu'il me remerciait du fond du cœur...

J'étais émue de la gratitude qu'il m'avait exprimée, j'avais peu d'années de "barre" comme on dit, moi aussi c'était la première fois qu'un client me remerciait de la sorte pour le travail que j'avais effectué.

Quelques mois plus tard, le téléphone sonne, le greffe du juge d'instruction m'appelle et m'informe que Pascal est mis en examen.

Je n'y croyais pas, avait-il récidivé ? alors qu'il m'avait assuré qu'il ne recommencerait plus, que le vol pour sa drogue et la drogue c'était fini...

Arrivée au cabinet du juge d'instruction, le greffe m'indique que cette mise en examen sera pour les mêmes faits que ceux de la comparution immédiate, la qualification ne sera pas la même, les violences aggravées se transforment en violences avec armes, instruction criminelle, je suis sidérée, Pascal est placé en détention provisoire (son casier comporte une

douzaine de condamnations..).

Pascal m'écrit durant sa détention, il écrit bien, il est diplômé de mathématiques, a vécu des événements dramatiques dans sa jeunesse, la guerre, il s'est drogué jeune, drogues douces puis dures très dures (héroïne).

Pascal est toxicomane depuis 20 ans.

Je rencontre sa mère, âgée, toujours très inquiète pour lui malgré les nombreux allers retours de la liberté à la prison et de la prison vers la liberté.

A la maison d'arrêt, lors de la préparation de son audience, il m'avoue qu'il a été violé. Je lui dit de porter plainte, il refuse, il a honte. J'insiste: "vous devez porter plainte", il refuse catégoriquement.

L'affaire pour laquelle il a été mis en examen est correctionnalisée bien entendu... Pascal est condamné à une lourde peine.

Je lui conseille d'interjeter appel.

Je plaide rarement avec mon cœur, car j'estime que ce n'est pas au cœur de plaider mais au cerveau de fonctionner pour convaincre.

Lorsque j'essaie de me souvenir de cette plaidoirie pour défendre Pascal, je ne me souviens que de sensations et que j'ai plaidé avec mes tripes comme rarement car Pascal c'était mon exception de nullité comme je l'avais surnommé.

Si je ne l'avais pas soulevé cette exception de nullité, est-ce que Pascal se serait fait violé ?

J'avais fait mon travail et aujourd'hui je ne le regrette plus.

A la suite de cette audience, Pascal a purgé sa peine. Il

m'appelle à mon cabinet pour me donner des nouvelles, il va bien, a commencé un traitement de substitution.

Pascal a pris l'habitude de m'appeler une ou deux fois par an, il est malade, il a développé une psychose.

Il ne me l'a pas dit mais je l'ai deviné en l'écoutant, il se sent persécuté par ses voisins, ses amis et me demande ce qu'il peut faire juridiquement.

Je donne des conseils de bon sens plus que des conseils "d'avocat".

Alors que je n'ai plus vu Pascal depuis presque 10 ans, il revient me voir l'année dernière.

Il a pris du poids, a bonne mine mais je m'inquiète de le voir car s'il se déplace c'est qu'il doit avoir un dossier à me confier.

Ce n'est pas un dossier mais quatre dossiers qu'il me confie, pour certains il est auteur et pour d'autres il est victime.

Petits dossiers de détention d'armes et violences légères, il ne risque pas la prison, il ne va pas en prison.

Je pensais qu'il n'irait plus en prison.

Malheureusement, il retournera en prison.

Un week-end, il est arrêté pour des faits graves de violences. Je ne suis pas contactée, il passe en comparution immédiate et il est condamné.

Il m'écrit, sa famille vient me voir pour interjeter appel.

J'interjette appel, il se désiste finalement, je ne comprends pas, lui indique cette incompréhension.

Il me réponds, il est perdu.

Je ne prends pas le temps de lui répondre, je reçois une autre correspondance, il m'interroge sur mon silence.

Cette lettre reste au coin de ma table dans la pile "à faire".

Ce week-end, j'y ai pensé: "Il faut que la semaine prochaine, je réponde à Pascal".

J'apprends ce soir que Pascal est mort, il s'est suicidé lors d'une permission de sortie.

Sa place n'était pas en prison mais dans un hôpital psychiatrique.

Sa lettre est toujours sur mon bureau sur la pile "à faire", elle restera encore un peu sur cette pile puis ira sur une nouvelle pile "aurai dû faire".

Les avocats défendent les criminels et non le crime.

La question nous est souvent posée: Comment pouvons nous défendre les criminels ?

J'ai assisté un jeune homme aux Assises en 2013 avec ma Consœur Delphine GALI.

Celui-ci comparait devant la Cour d'assises de la Gironde pour des faits de viol et de tentative de viol.

Il a été condamné à 10 ans de prison (l'avocat général en a requis 12) et a été acquitté pour les faits de tentative de viol qui ont été requalifiés en agression sexuelle.

Ce procès a été relaté par Jean-pierre Tamisier dans Sud-Ouest: [ICI](#).

Les commentaires sous cette information sont dans l'ensemble assez consternants, certains sont même racistes.

D'autres sont sévères et dénotent une méconnaissance de la justice.

Un commentaire me fait réagir celui de Nena: *“Me Michèle Bauer et Me Delphine Gali ont tenté de convaincre les jurés que leur client, qui depuis son interpellation a reconnu les faits, n'avait rien d'un prédateur sexuel. Elles ont demandé que la peine soit minorée. “*

Comment 2 femmes peuvent-elles demander que la peine soit minorée, mais Comment ? “

C'est une question classique: comment peut-on défendre des violeurs d'enfants, des meurtriers, des personnes qui ont torturé, des serials killer... etc... Dans cette question de Nina, il y a aussi toute une dimension sexiste: comment des femmes peuvent défendre un homme qui a violé une femme, une des leurs ???

Je répondrai à cette question tout d'abord en rappelant que je suis avocate et auxiliaire de justice, je participe à la justice, mon métier c'est la défense.

Lorsque je défends, je ne cautionne pas les faits commis par mon client, je les explique, je débats des pièces qui sont dans le dossier lorsqu'il existe un doute sur la culpabilité.

J'explique le passage à l'acte et je parle de mon client, de sa personnalité lorsque ce dernier reconnaît les faits.

Je défends un Homme seul contre tous, un Homme que tout le monde accable.

Comme a pu l'écrire Cicéron (l'orateur), l'avocat doit

prouver, plaire et émouvoir.

Mon métier n'est pas de "faire de la morale" mais je fais du droit.

La défense est un droit fondamental reconnu par le Conseil constitutionnel.

J'ai prêté un serment celui d'exercer mon métier avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Pour moi, exercer ma profession avec humanité, c'est défendre l'indéfendable... c'est défendre celui que l'on ne croit plus humain.

Alors comment j'arrive à défendre des accusés qui ont commis des faits atroces ?

C'est simple, j'y arrive car je crois encore en l'Homme...

(juste une parenthèse en réponse à Nena: comment ai-je pu demander une peine minorée dans ce dossier particulier alors que je suis une femme ? je répondrai: je ne suis pas l'avocat général... je connais mon client, je le défends et c'est mon rôle d'avocat de solliciter une peine plus adaptée à la personnalité de mon client et de demander sa minoration si nécessaire... femme ou non, c'est notre métier avocat... nous représentons notre client et non la Société)

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com [33 Cours Pasteur- 33 000 BORDEAUX](#) tél 05 47 74 51 50

La plaidoirie devant la Cour d'assises: défense de la partie civile (victime)

Devant la Cour d'Assises sont jugés des accusés de crimes (viol, homicide, braquages...).

Les victimes, parties civiles sont présentes lors du procès devant la Cour d'Assises.

L'avocat des parties civiles n'a pas pour rôle de solliciter une peine, c'est l'avocat général qui requiert la peine.

Il porte la parole de la victime et doit savoir émouvoir en décrivant la souffrance ressentie par la partie civile et l'impossibilité pour elle, dans certaines affaires, à oublier et à pardonner.

Dans l'affaire MATHURIN dont je vous parlais [ICI](#), ma Consœur Olivia CLIGMAN a su faire revivre ces vieilles dames, le temps au moins de sa plaidoirie.

Extraits. (extraits du livre Arts et Techniques de la Plaidoirie- Laurence Gratiot- Caroline Mécary-Stefan Bensimon-Benoît Frydman et Guy Haarcher- édition LITEC- 2ème édition p 29)

Je viens pour vous parler de ceux dont on ne parle jamais. Des morts. oui c'est au nom des morts que je suis venue aujourd'hui devant vous car ce sont des accusés dont on a beaucoup parlé. La justice des hommes, c'est pour les vivants, mais aussi pour les morts.

Monsieur MATHURIN: il a de la chance de pouvoir être défendu et de pouvoir répondre aux accusations qu'on lance contre lui. Elle, ne pourra jamais raconter l'horreur. Lui, il a de la chance, lui qui a fait tant de mal, que des experts,

psychiatres, médecins, psychologues se penchent sur son cas.

Elle, elle est morte, elle n'a pas eu le temps. Ce sont des accusés dont on s'occupe. Ceux là dont on s'évertue à faire entrer en grande pompe dans le Panthéon judiciaire pour aller rejoindre les LANDRU, les PETIOT, et tous les damnés de la terre.

Je viens vous parler des victimes. Les victimes ont dit toujours les victimes. Elles n'ont pas de nom.

(...)

La plaidoirie devant la Cour d'Assises : défense de l'accusé

La Plaidoirie devant la Cour d'Assises compte.

Tout simplement parce que les jurés n'ont pas le dossier "papier", ils suivent l'audience, prennent des notes mais n'ont pas accès aux côtes du dossier.

L'avocat devra non seulement prendre une place importante durant les débats devant la Cour d'Assises mais pas uniquement, il devra aussi convaincre lors de sa plaidoirie.

La plaidoirie est difficile: elle doit être à la mesure de la gravité des faits mais aussi à la mesure de l'accusé.

Le droit semble être peu présent car les avocats s'adressent à des jurés qui ne le connaissent pas et pourtant quelques fois, on plaide aussi en droit devant la Cour d'Assises lorsqu'il

s'agit par exemple de solliciter une qualification autre aux actes commis , plus favorable à l'accusé car la peine prévue est moindre.

Plaider devant la Cour d'Assises, défendre celui qui est seul contre tous, défendre l'incompréhensible, trouver les mots... c'est cela aussi être avocat.

Me Michèle ARNOLD a su trouver les mots lorsqu'elle a défendu Mathurin qui a commis onze agressions avec Thierry PAULIN, onze agressions de dames âgées.

Ils repéraient une vieille dame dans la rue, la suivaient jusqu'à son domicile, pénétraient chez elle, la bâillonnaient et la torturaient avant de la tuer.

Bien entendu, toutes les vieilles dames ont été volées...

Jean-Thierry Mathurin a confirmé les faits qui ont été avoués par Thierry PAULIN mais précisa que les actes de violence incombaient seulement à ce dernier.

Du 16 au 20 décembre 1991, le procès de la Cour d'Assises a eu lieu, la Cour n'a jugé que MATHURIN car PAULIN est décédé en prison.

Extraits de la Plaidoirie de ma Consoeur Michèle ARNOLD ci-dessous (*extraits du livre Arts et Techniques de la Plaidoirie- Laurence Gratiot- Caroline Mécarry-Stefan Bensimon- Benoît Frydman et Guy Haarcher- édition LITEC- 2ème édition p 37*)

N'ayez crainte, Monsieur l'avocat général, je n'éluderai rien, je n'esquiverai rien, ni le Destop, ni la déchéance, ni la responsabilité, ni les détails abominables. Pas une seconde, je n'ai l'intention d'attribuer à PAULIN, à la société ou au destin ce qui est la faute, la terrible faute, de Jean-Thierry MATHURIN. MATHURIN est coupable, MATHURIN a avoué. MATHURIN doit payer. MATHURIN veut payer. Il a avoué et il veut payer

justement parce qu'il n'est et ne veut pas être un monstre à vos yeux, à ses propres yeux, ni pour sa mère.

(...)

Je m'efforcerai de ne pas sortir une minute du bon sens, des témoignages que vous avez entendus et je parle sous votre contrôle.

(...)

Je déteste plus que quiconque, plus viscéralement que quiconque les faits terribles dont j'ai à parler. Il ne tenait qu'à moi de refuser ou de délaisser ce dossier. si je l'ai accepté, c'est sans fascination. J'ai d'ailleurs refusé d'assister Thierry PAULIN.

J'ai accepté de défendre Jean-Thierry MATHURIN à cause d'une phrase, une phrase qu'il a dite devant Monsieur P , et que vous avez entendu hier.

Cette même phrase que Monsieur l'avocat général a également reprise hier: " Je vous ai dit l'entière vérité. J'ai conscience que je ne me suis pas comporté comme un être humain. je répète que je me suis confié de ces agressions, et encore en partie, uniquement à ma mère. C'est par peur que je ne me suis pas livré à la police."

(...)

MATHURIN a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 18 ans-